

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 20 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 NOVEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS :

M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : MODIFICATION DES DELEGUES

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses délégués au sein des collèges et lycée de la Ville de Dax.

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, modifie notamment le nombre de représentants de la collectivité, appelés à siéger au sein de ces structures.

A présent, les conseils d'administration des collèges et des lycées comprennent deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.

Il convient de procéder, par un vote à bulletins secrets, à de nouvelles désignations de représentants, appelés à siéger au sein des conseils d'administration du lycée de Borda, des collèges Léonce Dussarat et d'Albret (un titulaire et un suppléant pour chaque établissement), étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

DESIGNE ses représentants dans les établissements suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE BORDA :

- Mme Anne SERRE en tant que membre titulaire
- M. Bruno JANOT en tant que membre suppléant

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LEONCE DUSSARAT :

- Mme Anne SERRE en tant que membre titulaire
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU en tant que membre suppléant

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE D'ALBRET :

- Mme Anne SERRE en tant que membre titulaire
- M. Jean-Pierre LALANNE en tant que membre suppléant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141120-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 24 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».